



## PV du Conseil d'Établissement extraordinaire du 04 avril 2023

### Présents:

Mme Negrel  
M. Depriester  
M. Cormier  
M. Mahiout  
Mme Theiller  
Mme Marino  
M. Bouloy  
Mme Richy  
Mme Ribeiro  
Mme Conestabile

M. Goater  
M. Soares  
Abel Frias  
Constança P. De Sousa  
Filippo Crine  
Mme Mandroux  
Mme Elmerich  
Mme Rubio  
M. Bertrand  
M. Bavoux  
Mme Duarte

Excusé: M. Letartre

Ouverture de la séance par Mme Negrel à 16h35.

### 1. Transformation du poste de DAF-ACS en poste de Secrétaire général

Annnonce de M. Cormier de son départ de Lisbonne et de sa demande de réintégration.

M. Cormier occupe actuellement le poste de DAF-Agent comptable secondaire

Ce poste comporte deux dimensions :

#### **-> une sous l'autorité du chef de l'établissement**

- gestion RH
- gestion financière

#### **-> Un volet comptable**

Cette double casquette ne permet pas d'assurer une séparation stricte du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. C'est la raison pour laquelle la cour des comptes a demandé à ce que l'agence réfléchisse à une manière de procéder à cette séparation il y a quelques années. La réponse apportée par l'AEFE a été de mettre en place des agences comptables régionales et mutualisées au bénéfice des EGD d'un pays ou d'une zone. Une

expérimentation a été décidée en Tunisie, puis le dispositif s'est étendu au fil des années au Maroc, à l'Italie, à la Belgique et aux Pays-Bas puis à l'Espagne en 2021 où le siège de l'agence comptable est situé à Barcelone. C'est à cette nouvelle agence comptable que le LFCL serait rattaché comme les lycées de Madrid, Valence et Barcelone.

Ce rattachement à cette agence comptable régionale aura peu d'effet sur l'organisation de l'établissement et doit permettre d'assurer un meilleur suivi du contrôle interne comptable et de la situation financière de l'établissement. Le seul poste directement touché est celui du collègue en charge de la comptabilité générale qui verra son périmètre évoluer en lien avec l'arrivée de ce nouvel agent comptable.

Le poste qui sera publié dans les prochains jours sera donc un poste de secrétaire général qui sera détaché de la fonction comptable.

**Mme Duarte** : quel sera le positionnement du SG par rapport à l'équipe administrative?

**M. Cormier** : Sans préjuger du positionnement du futur SG, il est traditionnellement établi qu'un SG a vocation à encadrer plus largement l'ensemble de l'équipe administrative que ne le prévoit un poste de DAF.

**M. Soares** : Pourquoi l'agence comptable sera à Barcelone? Il peut y avoir une petite sensibilité sur le fait que cela ne reste pas au Portugal.

**M. Cormier** : Oui le côté comptable sera géré de Barcelone. Cela n'aura pas d'effet sur les décisions prises à Lisbonne. La comptabilité est entièrement dématérialisée, cela ne posera pas de difficulté. Le Portugal ne sera pas le seul pays à ne pas disposer, dans son pays, d'une agence comptable régionale. Par ailleurs, je ne doute pas un seul instant des qualités de l'Agent comptable secondaire de Barcelone qui a exercé au sein de l'Agence comptable principale de l'AEFE pendant plusieurs années et qui est une personne de grande qualité.

**Mme Duarte** : De plus en plus, nous sommes assujettis à l'Espagne.

**Vote pour avis :**

**17 votants**

**0 CONTRE**

**8 ABSTENTIONS**

**9 POUR**

## **2. Election des représentants du CAFF**

Mme Negrel rappelle la genèse des Instituts Régionaux de Formation qui gèrent principalement le plan de formation de chaque zone de l'AEFE. Le Portugal est rattaché à l'IRF de Barcelone. Dans le nouveau statut de l'IRF, il est prévu deux instances de pilotage:

- le conseil pédagogique scientifique
- le CAAF: conseil des affaires administratives et financières

Le CAAF comprend des membres de droit et des membres élus.

Chaque EGD devra tenir des élections pour élire des représentants:

- un représentant des personnels enseignants du 1er degré
- un représentant des personnels enseignants et d'éducation du second degré
- un représentant des personnels non enseignants
- un représentant, président d'une association de parents d'élèves représentée au CE

La question concerne surtout les parents d'élèves : ils doivent désigner un seul représentant des associations de parents pour le corps électoral en question.

**Mme Richy** : On n'avait pas bien compris la note et qu'il fallait choisir un seul représentant de parents sur les deux associations.

**Mme Negrel** : Il faut effectivement vous concerter pour désigner celui qui sera désigné sera électeur du corps des parents d'élèves.

Je n'ai pas encore de modalités pour les déclarations de candidature. Le vote se fera en ligne sur l'application ATENA. Il y aura une réunion du CAFF avant la fin de l'année scolaire. Trois réunions par an minimum sont à prévoir.

**M. Bouloy** : il faut quelqu'un qui ait une formation particulière?

**Mme Negrel** : il y aura des questions financières, attribution de subventions pédagogiques, des arbitrages sur le plan de formation continue.

Je reviendrai vers vous avant le 25 avril pour connaître le nom du représentant des parents d'élèves.

Mme Negrel lève la séance à 17h06.

Prochain conseil d'établissement le 17 avril à 17H30.

La secrétaire de séance,

La présidente du conseil d'établissement,

Elise Theiller

Isabelle NEGREL